رئيس الحكومة
ⵜⴰⵏⵎⵓⵔⵜ ⵏ ⵜⵏⵎⵓⵔⵜ
CHEF DU GOUVERNEMENT

المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ROYAUME DU MAROC

وزارة الاستثمار والتقائية وتقييم السياسات العمومية
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵓⵙⵎⵓⵜⵜⴳ ⴷ ⵓⵙⵎⵓⵜⵜⴳ ⴷ ⵓⵙⵎⵓⵜⵜⴳ ⵏ ⵜⵙⵎⵓⵜⵜⴳⵉⵏ ⵜⵉⴳⴰⴷⵓⵏⵉⵏ
MINISTÈRE DE L'INVESTISSEMENT, DE LA CONVERGENCE ET DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

1ère réunion de coordination des 12 CRI présidée par M. le Ministre délégué en charge de l'Investissement, de la Convergence et de l'Evaluation des Politiques Publiques

Rabat, le 11/05/2023

M. Mohcine Jazouli, Ministre délégué en charge de l'Investissement, de la Convergence et de l'Evaluation des Politiques Publiques, a rassemblé ce jour les Directeurs Généraux des 12 Centres Régionaux d'Investissement pour une première réunion d'information et de coordination.

Cette réunion fait suite à l'adoption du décret 2.23.310 portant application de la loi 47.18 portant réforme des centres régionaux d'Investissement et création des commissions régionales unifiées d'investissement, qui place les CRI sous la tutelle du Chef du Gouvernement.

Cette décision intervient dans le sillage des Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, qui, lors de son discours au Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1ière session de la 2ième année législative de la 11ième législature, appelait les CRI à *« superviser l'intégralité du processus d'investissement et à en accroitre l'efficience ».*

Elle vient également consolider les efforts entrepris par le gouvernement pour unifier la gouvernance de l'investissement et s'inscrit dans la continuité de la réforme d'ores et déjà initiée par la loi 47.18 qui a permis de transformer les CRI, d'uniformiser le cadre de prise de décision lié à l'investissement au niveau régional, de simplifier les procédures et d'améliorer les délais de traitement des dossiers.

Cette réunion marque ainsi le lancement du nouveau palier de la réforme des CRI. Lors de cette rencontre, l'accent a été mis sur l'atteinte des objectifs fixés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste et la nécessité de travailler de concert avec toutes les parties concernées, aussi bien au niveau central que territorial.